

DELIBERATION DU COMITE DU LABEL GREENFIN

Séance du 13 décembre 2023

Le 13 décembre 2023 à 15h30, le comité du label Greenfin convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en visio-conférence sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Commissaire général au développement durable.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoirs : 3
- Votants : 17

Présents :

- 5 membres du collège « Représentants de l'Etat et de ses établissements publics »
- 3 membres du collège « Représentants des investisseurs professionnels ou non professionnels et des sociétés de gestion de portefeuille »
- 4 membres du collège « Représentants de la société civile »
- 2 membres du collège « Personnalités qualifiées en matière de gestion d'actifs financiers ou de certification spécialiste de l'environnement »

Ont donné pouvoir :

- 1 membre du collège « Représentants des investisseurs professionnels ou non professionnels et des sociétés de gestion de portefeuille »
- 2 membres du collège « Personnalités qualifiées en matière de gestion d'actifs financiers ou de certification spécialiste de l'environnement »

Secrétaire de séance : Bureau de la Finance Verte et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises / Sous-direction des entreprises / Service de l'Economie Verte et Solidaire / Commissariat Général au Développement Durable.

OBJET : Intégration de la filière nucléaire dans la nomenclature des éco-activités du référentiel du label Greenfin

La présidence rappelle le contexte : lors de la COP 28, d'une vingtaine de pays, dont la France, à tripler les capacités de l'énergie nucléaire dans le monde d'ici 2050 par rapport à 2020 et la publication des premières orientations de la stratégie énergie-climat de la France fin novembre. Par cohérence, il est important que le label Greenfin évolue en lien avec ces objectifs. Il s'agit d'une première évolution et les travaux se poursuivront en 2024 sur une prise en compte plus globale de la taxonomie dans le référentiel. La proposition soumise au comité est de sortir la filière nucléaire des exclusions du référentiel du label Greenfin et de l'intégrer dans la nomenclature des éco-activités éligibles à la part verte des fonds labellisés. Il est proposé de créer une éco-activité rédigée comme suit :

- *Activité : « Energie nucléaire »*
- *Description de l'activité : « Ensemble des activités économiques permettant la production d'énergie à partir de technologies nucléaires, y compris les technologies du cycle des combustibles et de gestion des déchets radioactifs (conformément à la réglementation européenne en vigueur (directive 2011/70 EURATOM) ou équivalent) »*

Le comité du label, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 3 voix contre, et 3 abstentions,

Approuve la proposition.

M. le Commissaire Général au Développement Durable certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération.

Fait, et porté à la connaissance des membres du comité du label, le 18/12/2023

Thomas LESUEUR
Commissaire Général au
Développement Durable